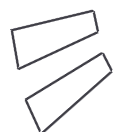


Communauté de communes des Causses à l'Aubrac

LE MAG 2025-2026



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC
3 PLACE DE LA FONTAINE
12 310 PALMAS D'AVEYRON- COUSSERGUES



Photographie de 1ère page : Pôle Intercommunal Multiservices de
Laissac-Sévérac l'Eglise.
Communauté de Communes des Causses à l' Aubrac
3 Place de la Fontaine
12310, Palmas d'Aveyron
Directeur de la publication : Naudan Christian
Conception / réalisation : Goujas Wanda
Editeur Mérico, Bozouls, 12340
© 2025, Communauté des Communes des Causses à l'Aubrac

LE MOT du Président



Bonjour à tous,

Au terme de ces six années d'action intercommunale, j'ai souhaité vous présenter un bilan clair, succinct mais fidèle des projets menés sur notre territoire. Ce bulletin retrace, domaine par domaine, les principales réalisations portées par la communauté de communes dans le cadre du mandat qui s'achève.

Depuis 2020, nos efforts ont porté d'une part sur la consolidation de la communauté de communes, d'autre part sur l'aboutissement de nombreux dossiers structurants : les infrastructures sportives, le développement économique, la gestion des déchets, la transition énergétique, les services à la population ou encore accès à la culture et à la santé. Ces actions ont été rendues possibles grâce à la mobilisation sans faille des élus, l'implication des agents intercommunaux et de nombreux partenaires locaux et nationaux.

Certaines de ces réalisations sont déjà visibles au quotidien : il s'agit par exemple de la restructuration-extension des vestiaires du stade de la Catonnerie à Séverac d'Aveyron, très attendue par les sportifs, ou de la création du pôle intercommunal multi services qui prend forme à Laissac Séverac l'Eglise. Il abritera, en plus de la médiathèque municipale, France services, des permanences des partenaires sociaux, l'accueil loisirs, les animations familles créant ainsi un environnement propice au développement de la vie associative. Très novateur dans sa conception et ses usages, il contribuera à renforcer l'attractivité du territoire.

D'autres réalisations, sans doute plus discrètes, ou en cours sont tout aussi importantes. A ce titre, citons la maison de santé à St Geniez d'Olt et d'Aubrac dont les travaux sont sur le point de démarrer et la création d'un réseau de chaleur, en cours de réflexion dans le même secteur. Au stade de Bertholène, les entreprises sont à pied d'œuvre pour construire un local pour l'école de rugby et la mise en place d'un éclairage LED dans les trois gymnases communautaires, auront permis d'améliorer la pratique sportive tout en réalisant d'importantes économies d'énergie. Enfin, l'accompagnement humain et le soutien financier apportés aux entreprises et aux artisans du territoire pour s'installer, s'agrandir ou reprendre une activité auront participé au maintien de la dynamique économique.



Depuis 2020, la communauté de communes aura considérablement évolué, dans ses compétences, son organisation et son fonctionnement. Dans la continuité du mandat précédent, j'ai œuvré, avec mes collègues élus, et en complément de l'action des communes, pour apporter à nos 14 000 habitants tous les services nécessaires à la vie en milieu rural, mais aussi pour préparer au mieux l'avenir. Tout au long de ces années, l'équité et l'intérêt du territoire communautaire auront été mes seules boussoles.

Le transfert de la compétence assainissement collectif pour 10 communes au mois d'avril dernier, participe aussi de cette réflexion collective autour de l'amélioration du service public. Et à l'heure où les exigences environnementales s'imposent à nous, la communauté de communes assumera ces nouvelles missions avec confiance, et comme pour tous les projets communautaires, en coopération étroite avec les communes et leurs maires.

Les chantiers réalisés sont trop nombreux pour les évoquer tous et ce document ne prétend pas à l'exhaustivité, mais il illustre la dynamique collective qui anime notre territoire.

Il est aussi l'occasion de remercier les vice-présidents et plus particulièrement le 1er d'entre eux, qui chacun à la tête de sa délégation, se sont employés à faire avancer les dossiers au prix parfois d'intenses débats. Finances, bâtiments, voirie, déchets, population, aucun dossier ne fut simple.

Je tiens enfin à remercier très chaleureusement les agents intercommunaux dont je mesure pleinement le dévouement et l'implication. Je rends hommage à leur sens du service public et à leur dynamisme avec une mention spéciale pour l'équipe de direction. Tous sont garants du bon fonctionnement de l'intercommunalité.

Bonne lecture à tous,



SOMMAIRE

INTERCOMMUNALITE	5-6
COMMUNICATION	7
FINANCES	8-9
PLUI	10
ECONOMIE	11-13
ACTIONS FAMILLES	14
POLE INTERCOMMUNAL	15-17
MULTISERVICES	
CONVENTION TERRITORIALE	18-19
GLOBALE	
LES CHANTIERS	20-22
HABITAT	23
LES EQUIPES TECHNIQUES	24-25
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	26-27
LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE	28-29
ENVIRONNEMENT	30-31

L'intercommunalité :

le fonctionnement

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac (CCCA) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Elle est issue de la fusion au 1er janvier 2017 de trois anciennes intercommunalités : Communauté de Communes du Canton de Laissac-Sévérac l'Eglise, Communauté de Communes des Pays d'Olt et d'Aubrac, Communauté de Communes Lot et Serre et de la Commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron.

Cette Communauté de communes regroupe 17 communes pour une superficie de **74 000 hectares** et **14 895 habitants** (INSEE-2022).



11 commissions

Etudient et proposent des actions et des projets portés par la CCCA.

Les commissions sont composées d'élus communautaires et d'élus municipaux et travaillent sur les thématiques en lien avec les compétences de la CCCA.

Le bureau

Examine les propositions des commissions et prépare le conseil communautaire.

Le bureau est composé de 20 membres représentant toutes les communes (17 maires + 3 conseillers communautaires).

Le conseil communautaire

Décide et délibère en réunion publique.

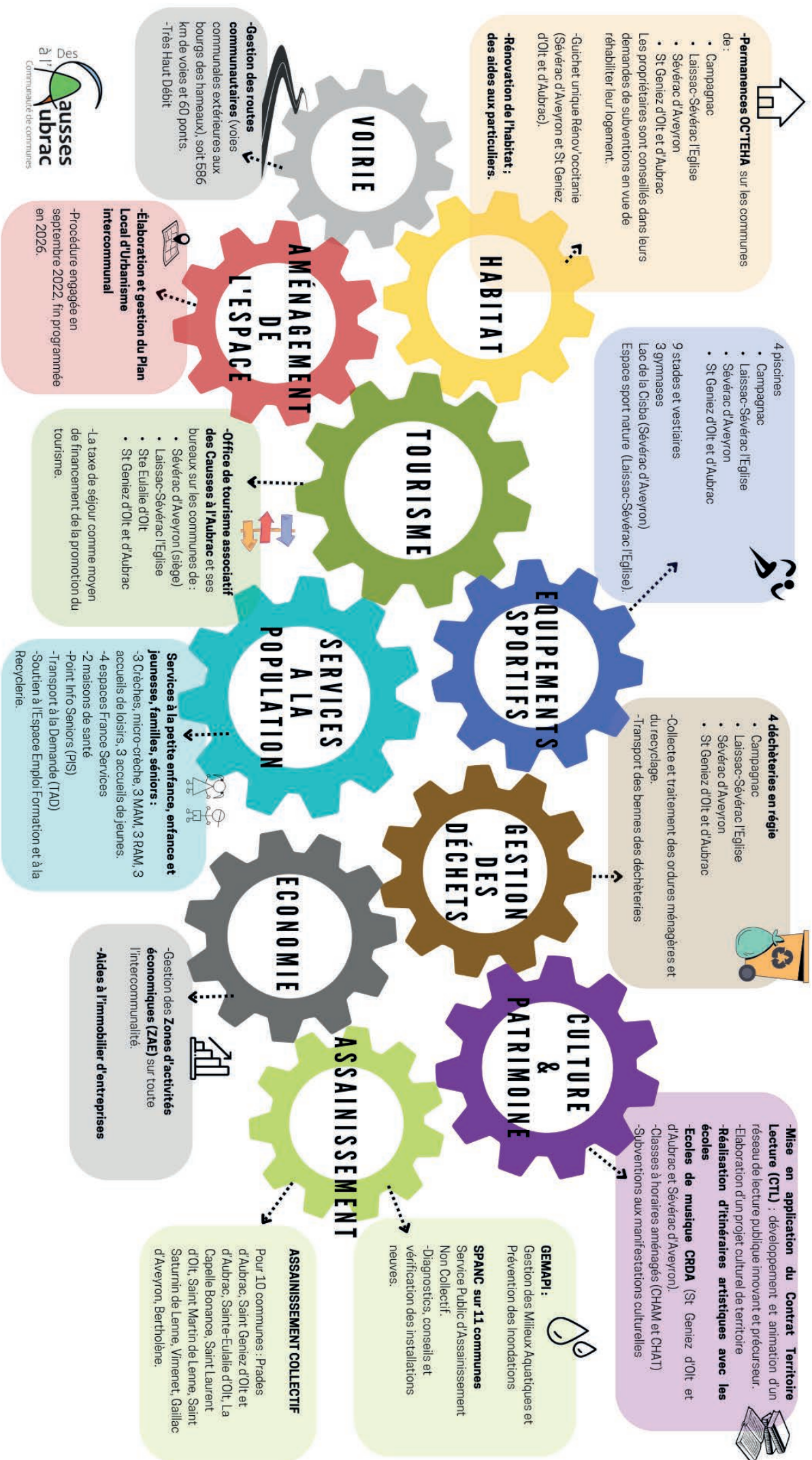
Il est composé de 43 membres issus des conseils municipaux.

Le Président

Exécute les décisions.

Les Vice-Présidents peuvent également exécuter les décisions par délégation du Président.

Les domaines d'action de la Communauté de communes



La Communauté de communes fait peau neuve !

Un nouveau logo



- Bleu symbolisant les trois rivières du territoire, Lot, Aveyron et Serre
- Vert pour les pâturages, les vallées et l'Aubrac
- Ocre pour les Causse caractéristiques du sud de l'intercommunalité

«C» et «A» entremêlés pour les initiales du nom de la Communauté de communes «des Causse à l'Aubrac» arrondis sur le «a» pour symboliser les reliefs.

Un nouveau site internet est en ligne depuis le début d'année 2025 ! Plus clair, plus fluide, ce nouveau site internet a été conçu par l'entreprise UTOPIA Consulting, retenue après un processus de consultation publique. Ce site a été pensé de manière à être le plus intuitif possible, et faciliter les recherches, notamment par l'utilisation de mots clés. Si vous ne le connaissez pas encore, allez vite le découvrir sur caussesaubrac.fr

Un nouveau site



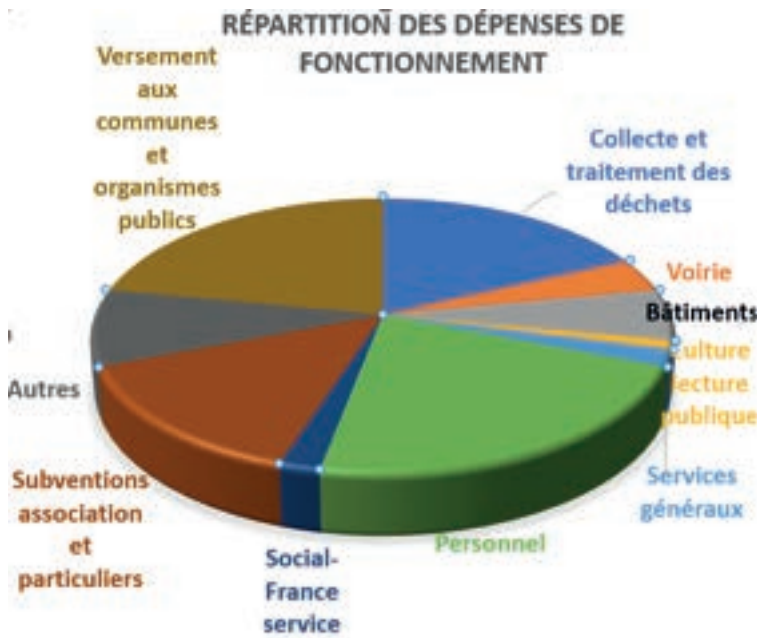
De nouveaux panneaux



Depuis la création de la Communauté de communes en 2017, de nombreuses enseignes de bâtiments manquaient encore sur les différents sites intercommunaux. Profitant de la création du logo, de nouveaux panneaux ont été fabriqués là où ils étaient manquants, et des adhésifs ont été conçus pour coller sur les panneaux déjà existants, afin de ne pas jeter des panneaux encore en état, et ainsi éviter un surcoût.

Les finances

LES DÉPENSES



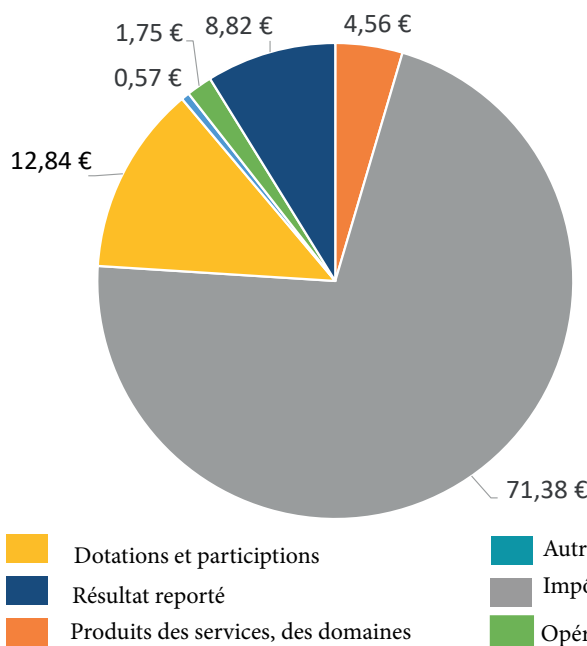
Avec 22€ sur 100€ dépensés, les frais de personnel sont le 1er poste de dépenses pour la Communauté de communes à égalité avec les versements aux communes et autres participations dues aux organismes publics, partenaires de la Communauté de communes pour assurer les services publics.

Avec 18€, le service de la collecte et du traitement des déchets représente le 3ème poste de dépenses.

Enfin, avec 14€ sur 100€ de dépenses, les subventions aux associations, notamment celles versées à l'office du tourisme, à la crèche communautaire de Laissac et aux centres sociaux constituent le 4ème poste de dépenses.

LES RECETTES

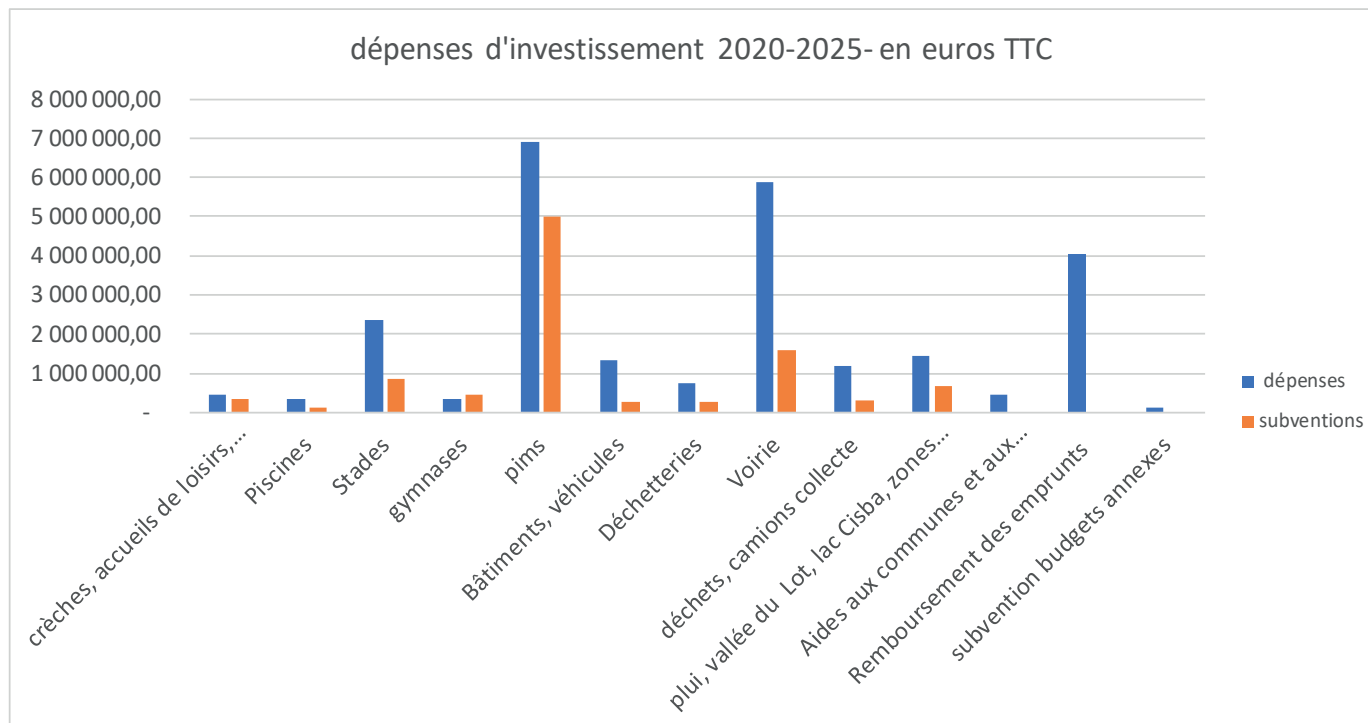
RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - POUR 100€ ENCAISSÉS.



Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- des impôts locaux (fiscalité d'entreprises, foncier bâti et non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères ...) à hauteur 71,38 €
- des dotations de l'Etat et participations pour 12,84 €
- des produits du domaine : entrées piscines, loyers, solde positif des années précédentes,...

LES INVESTISSEMENTS



De 2020 à 2025, 21,4 millions d'euros ont été consacrés aux investissements. Quelques programmes ont consommé la majorité des crédits, notamment les travaux de voirie déclinés chaque année, le Pôle Intercommunal Multiservices, les équipements sportifs, les bâtiments d'accueil pour l'enfance, la petite enfance et la collecte des déchets.

Le remboursement cumulé du capital de la dette atteint 4 millions d'euros sur les 5 exercices comptables. Les subventions encaissées par la Communauté de communes et provenant de l'Etat, de la Région, du Département viennent alléger la charge finale des investissements.

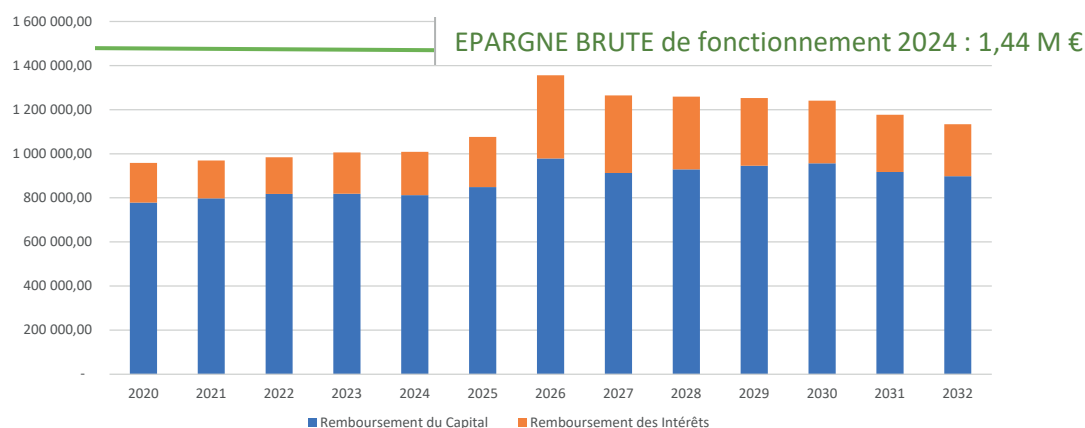
LA DETTE

L'annuité de remboursement de la dette augmente en 2026 par la réalisation d'emprunts mobilisés en 2025 à hauteur de :

- 1,4 millions d'euros pour le financement du Pôle Intercommunal MutilServices

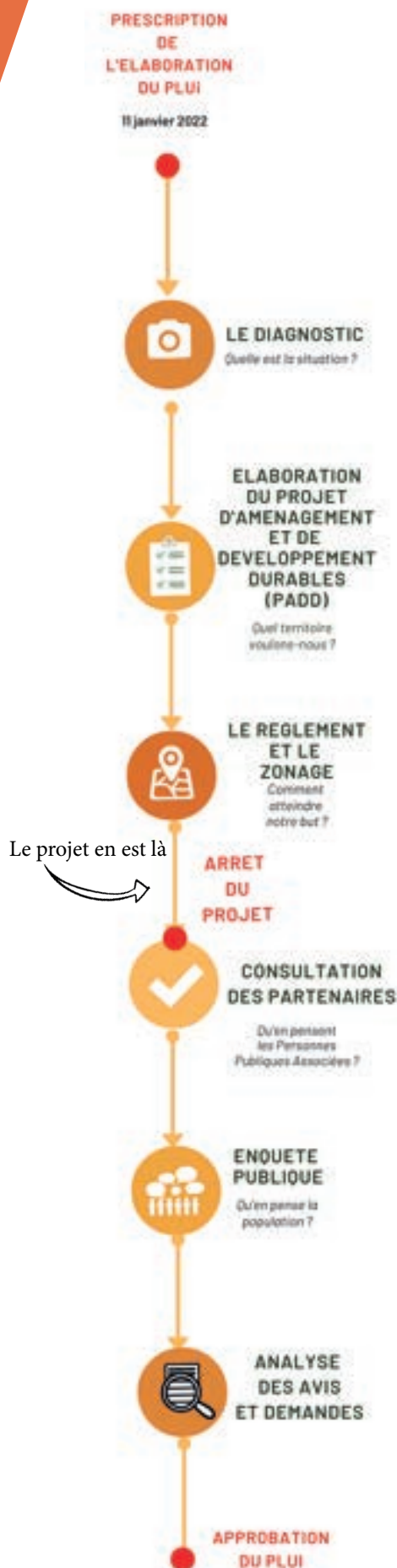
- 3,1 millions d'euros pour le financement des autres opérations d'investissement : travaux des vestiaires du stade de la Catonnerie, voirie, rénovation des vestiaires du stade de Bertholène, achat de matériel pour la collecte des déchets... Le remboursement des annuités reste inférieur à la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement fin 2024 de 1,44 millions d'euros.

BUDGET PRINCIPAL : EVOLUTION DE LA DETTE



P.L.U.i

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



• La démarche de création du PLUi a été lancée par le conseil communautaire le 27 juillet 2021. Le bureau d'études OCTEHA a été retenu au printemps 2021 pour accompagner la communauté de communes dans l'élaboration de ce document.

• La procédure a démarré par le diagnostic agricole qui a été achevé en décembre 2022 ; cette phase a permis aux agriculteurs de venir exposer leurs projets et leurs besoins professionnels afin que le document d'urbanisme puisse les prendre en compte et ainsi permettre les constructions de bâtiments agricoles ou les changements de destination de certains bâtiments.

• Le travail s'est poursuivi avec le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dont la rédaction finale a été validée en conseil communautaire en septembre 2023.

• La phase de l'élaboration s'est ensuite ouverte, avec les communes, pendant tout l'année 2024 pour se clore en mars 2025 par la conférence des maires.

• L'automne 2025 sera consacré à la définition des orientations d'aménagement et de programmation. A terme, le dossier de PLUi sera achevé et pourra être arrêté par le conseil communautaire en décembre 2025. Il sera ensuite transmis aux communes pour validation. Enfin il restera à interroger les partenaires publics de la Communauté de communes sur ce PLUi avant de le soumettre à enquête publique. Après une approbation en conseil communautaire, il entrera en vigueur.

Que sont les orientations d'aménagement et de programmation ?

Au sein d'un PLUi, les OAP définissent, sur un secteur donné, des contraintes d'aménagement. Ce pourra être par exemple une densité minimale de logement, une surface d'espaces verts, la création d'un cheminement etc..

A NOTER

Tant que le PLUi n'est pas entré en vigueur, les documents d'urbanisme continuent de s'appliquer. En l'absence de documents d'urbanisme, ce sont les règles nationales du règlement national d'urbanisme qui continuent également de s'appliquer.

Les demandes d'autorisations d'urbanisme, déclarations préalables et permis de construire continuent d'être déposées en mairies.
+ d'informations sur le site caussesaubrac.fr

Economie

Le foncier économique : coeur de métier de la Communauté de communes

En matière de développement économique, la Communauté de communes est avant tout gestionnaire des Zones d'activités économiques (ZAE). Le territoire en compte **18** :

- 7 à Sévérac d'Aveyron : ZAE Du Ménaldesque, ZAE le Pla d'Aveyron*, ZAE de Roumagnac*, ZAE des Marteliez*, ZAE de la Tricouze, ZAE des Planes, ZAE des Cazes**.
- 5 à Laissac Sévérac l'Eglise : ZAE le Massagal, ZAE des Combes*, ZAE de Peyrols, ZAE des Colombières, ZAE Rue Cros Saussol,
- 2 à St Geniez d'Olt et d'Aubrac : ZAE de la Falque, ZAE de la Salle
- 1 à St Laurent d'Olt : ZAE de Blanquefort
- 1 à Pierrefiche d'Olt : ZAE du Tumulus
- 1 à St Saturnin de Lenne : ZAE du Lauradou
- 1 à Ste Eulalie d'Olt : ZAE de la Vabre
- 2 à Bertholène : ZAE du Moulin, ZAE de la Gare

* ces secteurs disposent de disponibilités foncières.

** ce secteur est en projet d'aménagement par le syndicat mixte « Sévérac Carrefour Aveyron » auquel adhère la Communauté de communes dont la mission est d'en assurer la commercialisation.

Depuis 2020, la Communauté de communes a aménagé 3 nouveaux secteurs disponibles désormais pour l'installation d'entreprises. Il s'agit :

-**Pour le secteur laissagais** : de la tranche 2 de la ZAE des Combes pour 3,6Ha

-**Pour le secteur sévérageais** : de la tranche 4 de la ZAE du Marteliez 4 pour 2,5Ha et de la ZAE de Roumagnac pour 3,15Ha.



★ Zones d'activités économiques intercommunales



ZAE du Marteliez, tranche 4, chantier de l'entreprise « OXETI », photo A. Laussel (entreprise Oxeti)



ZAE des Combes, tranche 2, commune de Laissac Sévérac l'Eglise, photo CCCA.

Des subventions directes aux projets d'entreprises !

En vertu de sa compétence en matière d'immobilier d'entreprise, la Communauté de communes dispose depuis mars 2018 d'un règlement d'aide à l'immobilier permettant l'attribution de subvention directe, sous conditions, à des entreprises porteuses de projet.

Il s'agit notamment de projets comportant la construction d'un bâtiment de production. Depuis son existence, 20 entreprises du territoire ont pu être attributaires de ce dispositif pour un montant global de 198 200€.

Retrouvez le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise sur caussesauabrac.fr.



Juillet 2022 : inauguration de l'unité de transformation de la SAS Ferme du Causse à Campagnac, entreprise bénéficiaire d'une subvention d'aide à l'immobilier de la CC Des Causses à l'Aubrac. Photo CCCA.

Faire rencontrer offre et demandeurs d'emplois !



Chaque année, la Communauté de communes coorganise avec l'Espace Emploi Formation « Des Causses à l'Aubrac » et le Département de l'Aveyron 2 forums de l'Emploi rassemblant plus de 100 visiteurs à chaque édition. Un événement d'ampleur auquel participe une trentaine d'entreprises et tout autant de partenaires, à l'organisation bien rodée y compris sur le volet communication (publicité Totem, banderoles aux carrefours stratégiques, relances mail des entreprises employeuses du territoire etc).



Ouvrer à l'attractivité médicale !

La Communauté de communes est propriétaire de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Laissac. Y sont locataires : 5 médecins généralistes, 2 orthoptistes, 1 orthophoniste, 2 kinésithérapeutes ostéopathes, 1 pédicure-podologue, 1 psychologue, 2 cabinets infirmiers, 1 centre ambulancier etc...

La Communauté de communes, en lien avec l'ADAT, met en place des actions de prospection à destination de nouveaux professionnels, notamment afin d'anticiper les départs en retraites. Elle recherche activement un chirurgien-dentiste pour un local vacant dans cet ensemble idéalement situé.

Les partenariats au service du développement économique !

La Communauté de communes apporte sa contribution au travers de conventions de partenariat avec des structures facilitatrices pour obtenir des prêts, bien souvent à taux 0%, permettant de compléter le plan de financement d'un porteur de projet lors d'un projet économique. Ces prêts font preuve d'un fort effet levier auprès des partenaires bancaires :

Réseau Initiative Aveyron :



Le Réseau Initiative Aveyron représente un solide partenariat se comptant en dizaines d'années avec une cotisation annuelle de **8.000€** environ.

A raison de plusieurs comités d'agrément par an, ce sont environ 20 prêts d'honneur (prêt à taux 0) qui sont accordés chaque année à des porteurs de projet économique, pour un montant cumulé de près de 800.000€ sur la période 2020-2024.



Ces opérations ont permis le maintien / création de 175 emplois sur le territoire. Ont été financés par cet outil sur les années de 2020 à 2024 :

- **40 créations d'entreprises**
- **29 reprises**
- **8 développements d'entreprise**

Réseau Entreprendre :



Réseau Entreprendre TARN AVEYRON », un nouveau partenariat mis en place fin 2024, au service des projets structurants, moyennant une cotisation annuelle de 600€. En 2024, « Réseau Entreprendre » a honoré 2 entreprises du territoire d'un accompagnement mêlant coaching, mentorat et prêt d'honneur pour un montant cumulé de 60.000€. Ces deux opérations ont permis le maintien / création de 11 emplois pour notre Communauté de communes.



Visite du garage GV AUTO de Pauline VOISENET par Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, Préfète de l'Aveyron, le 19 septembre 2025. Cette opération de reprise a été lauréate des dispositifs « Aveyron Initiative » et « Réseau Entreprendre – Tarn Aveyron », Photo CCCA.

Actions familles

Animation de vie sociale sur le Laissagais : la parentalité à l'honneur

Alexia, animatrice de la vie sociale sur le Laissagais, propose différents ateliers destinés aux parents et aux enfants et des ateliers créatifs accessibles dès l'âge de 5 ans :

- Des temps de jeux proposés les mercredis après-midi à la bibliothèque.
- Le Café Conthé les mercredis matin durant l'été à l'Îlot Vigarié.
- Des ateliers initiation à la couture, mosaïque, peinture céramique...
- Des ateliers « Yoga en famille », réflexologie, cosmétologie, yoga bébé sur Laissac et Cruéjols.
- Des ateliers parents- groupes de parole une fois par mois avec Brigitte Cassette, psychopraticienne

Informations auprès d'Alexia CALVEL

06 37 95 36 07 – alexia.calvel@caussesaubrac.fr



Les actions Familles au centre social du Pays d'Olt

- La ludothèque LudoMarmots, espace de jeu et de partage en famille

-Jeux libres, animations thématiques, les rendez-vous "Bougeothèque" ou "LudoBambins", des soirées jeux de société et l'ouverture du samedi après-midi

-ludomobile à la rencontre des habitants dans les communes voisines

Sandra RECUNE, 06 38 97 72 23 – ludomarmots@gmail.com



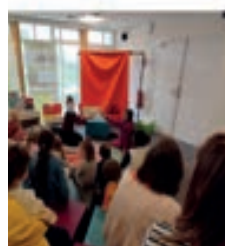
- Les animations familles avec Delphine
-des rencontres avec et entre les familles, des temps d'échange au travers des conférences et des ateliers parents, instants créatifs partagés entre enfants, parents, grands-parents,..., des spectacles pour petits et grands.

Informations auprès de Delphine TROTTET,
05 65 70 30 29 – csपोactionfamille@yahoo.com

Les actions Familles au centre social de Sévérac d'Aveyron

- Accompagner les familles dans leur réflexion sur l'exercice «d' être parent» et proposer des temps de partage. Des conférences-débats, des ateliers parentalité, des soirées spéciales papas, des ciné-débats, des p'tits déj' parents-enfants.

Actions gratuites et ouvertes à tous.



Focus sur le PIMS

Pôle Intercommunal Multiservices

Le projet de construction du pôle intercommunal multi services et de son parc arboré a été initié en 2016, au cœur de la commune de Laissac-Sévérac l'Eglise. sur le constat d'une inadéquation des locaux aux besoins de la population et des communes alentours.

En 2019, un concours d'architecte est lancé et l'équipe HBM est retenue. Les études sont lancées : elles dureront 3 ans. Les travaux ont débuté en juin 2024 pour une livraison du bâtiment prévue fin du premier trimestre 2026.



Façade du PIMS en phase travaux, photo CCCA.

Un bâtiment exemplaire sur l'aspect écologique :

Le bâtiment du PIMS a été conçu pour répondre, à son niveau, aux enjeux de la **transition écologique**. Il a été reconnu **Bâtiment Durable Occitanie** niveau OR en phase Conception en septembre 2021.

- Sur le plan technique, c'est un véritable prototype : recours massif à des matériaux à faible impact carbone : construction bois, isolation en paille, création de cloison en terre crue, enduit terre
- Chaufferie bois
- Panneaux photovoltaïques
- Ventilation par des ventelles de verre

Un bâtiment basé sur la mutualisation des espaces :

Cette priorité affichée dès la phase de concertation et de conception aura permis de réduire de 27% la surface bâtie par rapport au programme initial.

Il accueillera à terme 9 structures : une bibliothèque communale, un accueil de loisirs, un espace jeunes-France services, l'Espace Emploi Formation, l'ADMR, une salle de conférence, des salles d'activités et de réunions. Il accueillera également des permanences de partenaires (Point Info seniors, assistants sociaux du Département, MSA,...).

Un bâtiment en partenariat étroit avec la commune :

Le bâtiment du PIMS a été conçu dès l'origine en lien avec son environnement immédiat et en partenariat étroit avec la commune de Laissac-Sévérac l'Eglise.

Un projet municipal vient compléter le projet du PIMS ; la création d'un parc arboré de 6000 m², comprenant des espaces de détente, des jeux d'enfants, un city-stade et en intégrant le boulodrome existant. L'implantation de ce nouveau bâtiment et du parc urbain attenant participent à la réorganisation des liaisons avec le bourg-centre.

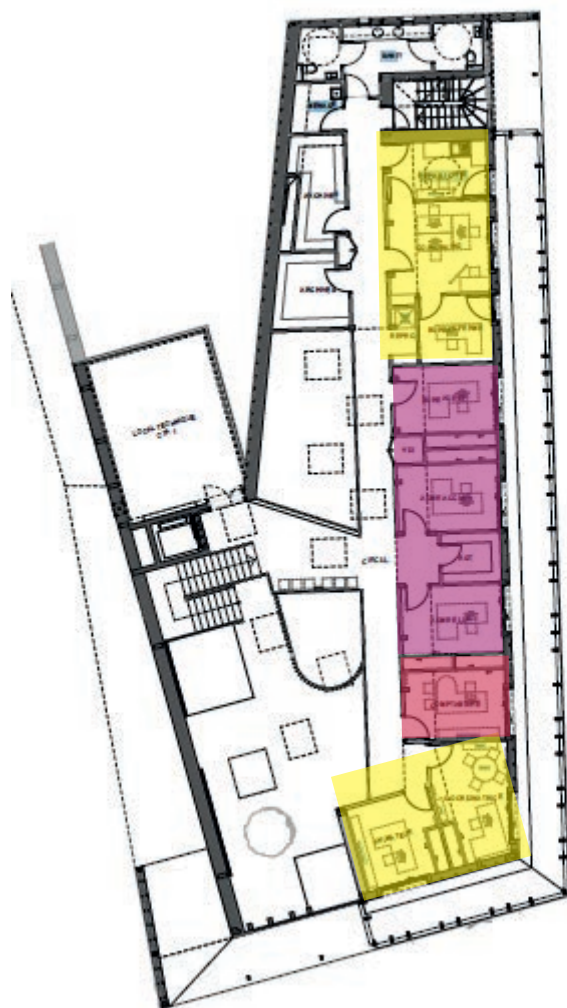
PIIMS



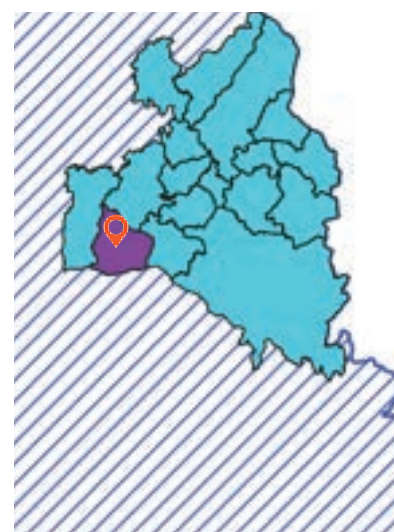
Bâtiment existant
(crèche intercommunale).










Entrée du bâtiment



Etage du PIMS.



-  Espaces France Services
-  Salles de réunion et d'activités
-  Accueil de loisirs
-  Médiathèque communale
-  ADMR
-  Espaces communautaires
-  Espace Emploi Formation

C.T.G

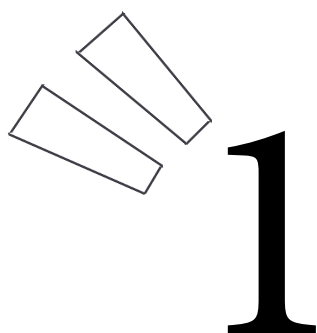
La Convention Territoriale Globale



Sébastien CROS, 1er vice-président de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, la Présidente de la Caf de l'Aveyron, Anne CALVET et son directeur, Stéphane BONNE-FOND, ont acté le renouvellement de leur partenariat jusqu'en 2027 en signant une Convention Territoriale Globale le jeudi 29 février 2024.

Cette convention s'établit sur une durée de 5 ans (2023-2027) et traduit l'engagement et la volonté de la collectivité de développer des équipements et services complets, innovants et de qualité pour les familles et usagers du territoire.

Réelle démarche de construction d'un projet social de territoire, la Convention Territoriale Globale s'articule autour de 3 grands axes de travail.



DES ACTIONS POUR LES FAMILLES

- Ouverture de l'accueil des enfants à partir de 3 ans à l'accueil de loisirs de Laissac (Enfance Jeunesse En Laissagais - EJEL).
- Déploiement du Guichet Unique pour les futurs parents et parents de jeunes enfants au sein des Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes (Spirale à St Geniez, Cabriole à Sévérac, Caramel à Laissac).
- Création d'un poste d'animation de la vie sociale et animation collective pour les familles à Laissac.
- Création d'un livret de communication à destination des familles sur les services d'accueil et d'informations (disponible sur le site Internet de la Communauté de communes).
- Création en cours du schéma de maintien et de développement des services d'accueil des enfants de moins de 3 ans et des services de parentalité (dans le cadre de la mise en place du Service Public de la Petite Enfance).



DES ACTIONS POUR LA JEUNESSE

- Mise en place d'actions partenariales avec l'Info Jeunesse de St Geniez autour du passage 3ème/2nde : « ma vie de lycéen »
- Agrément CAF des 3 structures d'accueil Jeunes (Ludik à St Geniez, Warriors à Laissac, Espace Jeunes à Sévérac).
- Mise en place des 'Promeneurs du net' (prévention Internet et réseaux) avec la CAF au sein des espaces jeunes.
- Formation « Des récits et des vies »
- Formation avec le Pôle Ressources Accueil Inclusif 12 sur l'accueil des enfants avec troubles du neuro développement pour les animateurs (en parallèle d'une formation sur la même thématique pour les ATSEM menée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale).
- Mise en place d'animations autour du jeu avec la ludothèque de St Geniez (centre social), le collège de Laissac et Julien Moncel- créateur de jeux

2



Action « Vie ma vie de lycéen » 2024.

3

DES ACTIONS POUR TOUS, EN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS LOCAUX

- Reprise en gestion directe de France Services sur le Laissagais
- Création d'un poste supplémentaire à mi-temps au sein du Point Info Séniors pour déployer le service sur tout le territoire
- Formation (en automne 2025) sur les premiers secours en santé mentale avec la MSA, à destination des conseillers France Services, des Conseillers en Insertion Professionnelle et salariés ADMR
- Les petits + de la CTG
Animations conjointes Social et Culture, avec le soutien du Département dans le cadre de « Culture en partage »
 - Casse Croûte : avec OPTEO et classes CP et ULIS St Geniez d'Olt et d'Aubrac, EHPAD et IME ST Laurent d'Olt, ITEP Laissac
 - Des souvenirs retrouvés : avec les EHPAD de St Geniez d'Olt et d'Aubrac, Sévérac, Cruéjouls et Laissac-Sévérac l'Eglise.



Projet « Souvenirs retrouvés » avec les artistes Sébastien Boscus et Malika Verlaquet

Les chantiers

Stade de la Catonnerie



NOM : Stade de la Catonnerie

COMMUNE : Séverac d'Aveyron

PROJET:

- Création de 2 vestiaires joueurs supplémentaires
- Création d'un vestiaire arbitre supplémentaire
- Création d'un espace de convivialité.

ARCHITECTE : SICA Habitat Rural

COÛT HT de l'opération :

- 816 946.12€
- dont 66% d'autofinancement.
- Région : 80 000€
- Fédération de football : 22 000€
- Agence nationale du sport : 100 000€
- Département de l'Aveyron : 100 000€

CALENDRIER :

Fin des travaux janvier 2026

Le stade de la Catonnerie à Séverac d'Aveyron est l'un des 9 stades de compétence intercommunale ayant pour particularité de recevoir régulièrement des matchs de football et de rugby par l'intermédiaire des clubs locaux.

La réalisation des vestiaires supplémentaires et de la salle de réception :
- permettra d'organiser des matchs l'un après l'autre, sans temps mort (lever de rideau), dans des équipements conformes et respectant la mixité.
- participera au soutien des effectifs et à la dynamique des clubs et leur maintien en niveau régional (R3 en rugby et en R2 en football).
- encouragera la pratique sportive féminine (foot et rugby).

Ce projet bénéficie d'un traitement paysager avec la plantation d'arbres et de végétaux couvrants, peu gourmand en eau.

Les eaux de pluies seront récupérées et stockées dans une citerne de 6500l et serviront pour l'alimentation des sanitaires, le nettoyage des espaces extérieurs et l'arrosage des végétaux. L'éclairage des locaux à base de Leds sera plus économe en énergie. Le chauffage sera uniquement utilisé lors des phases d'entraînement, de rencontres et d'après matchs.

Les nouveaux équipements seront propices à la création d'événements sportifs, et faciliteront rassemblements et manifestations. Plus que de simples espaces, ces aménagements sportifs participent à la vie sociale du territoire, favorisant la pratique sportive de tous : associations, groupes scolaires et clubs sportifs.

Stade de Bertholène

La construction d'un local pour l'école de rugby et d'une salle de convivialité permet en premier lieu d'améliorer les conditions d'accueil des sportifs. Ce projet participe de manière très importante au soutien des effectifs du club, à sa dynamique et à son maintien sportif pour les différentes catégories. Le club de la Haute Vallée de l'Aveyron Rugby s'est pleinement investi dans la conception de ce projet avec la participation de nombreux dirigeants aux diverses réunions de travail avec l'architecte.

La création d'un vrai club house d'environ 60 m² permet aussi l'organisation des temps de convivialité, indispensables pour la vie des clubs et le bon déroulement des manifestations. Ces espaces contribuent à faire des enceintes sportives des espaces de vie, de rencontres et d'échanges plus que jamais au coeur du savoir vivre-ensemble.

Compte tenu de l'importance croissante de la dimension du sport chez les nouvelles générations, les infrastructures sportives, par leur disponibilité et leur qualité, deviennent des éléments cruciaux d'attractivité de nos territoires et participent au bien-vivre de nos populations.



Insertion 3D du projet dans son environnement



• **NOM :** Stade de Bertholène

• **COMMUNE :** Bertholène

• **PROJET:**

• -Construction d'un local pour l'école de rugby
• -Construction d'une salle de convivialité

• **COÛT HT de l'opération :**

• 350 201.17€

• **ARCHITECTE:** Audrey Luche

• **CALENDRIER :** Fin des travaux
• mai 2026

En bref

Mise en place d'éclairages LED

Concernée par les problématiques de transition énergétique, la Communauté de communes s'est engagée dans une opération de remplacement des éclairages traditionnels pour une technologie LED au sein de 6 équipements sportifs.

- Remplacement de 1400 éclairages traditionnels par une technologie LED.
- La réduction de la puissance installée de 55% (de 80 600w à 36 000w).

Côté voirie

300

km de voirie intercommunale

215

km de voirie renouvés entre 2020 et 2025

La maison de santé



Avant projet définitif de la maison de santé.



NOM : Maison de santé de la Vallée d'Olt

COMMUNE : St Geniez d'Olt et d'Aubrac

PROJET: Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP).

ARCHITECTE : Audrey Luche

COÛT HT de l'opération: 1 874 309€

CALENDRIER :
Démarrage des travaux 2026

La Communauté de communes s'engage dans la création d'une nouvelle Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP) sur le territoire. Ce nouvel équipement réunira en un même lieu plusieurs professionnels de santé : médecins généralistes, infirmiers, sages-femmes, psychologues, et autres praticiens paramédicaux. Il s'appuie sur un projet de santé validé par l'Agence Régionale de Santé et porté par les professionnels de santé du secteur.

L'objectif de cette structure est de favoriser une offre de soins de proximité, d'améliorer la coordination entre les professionnels et de garantir un meilleur suivi des patients.

La MSP contribuera également à attirer de nouveaux praticiens, en leur offrant un cadre de travail moderne et collaboratif, tout en luttant contre la désertification médicale sur notre territoire.

La Communauté de communes a décidé de construire cet équipement sur un lieu proposé par la commune, le bâtiment de l'ancienne maison de retraite, à côté de l'hôpital Etienne Rivie, sur une surface de 600 m².

Les travaux, qui se chiffrent à 1 567 241 euros, pourraient commencer en 2026. Deux préalables toutefois : la finalisation du plan de financement et l'organisation de la structure juridique par les professionnels de santé pour assurer le fonctionnement de la MSP.

Cette maison de santé doit faciliter un accès au soin pour tous les habitants du territoire.

Habitat

En 2017, le diagnostic de territoire en matière d'habitat mettait en évidence plusieurs problématiques alarmantes pour les élus de la Communauté de communes :

- Vieillesse du parc de logements,
- Progression de la vacance de logements avec une dégradation préoccupante pour certains,
- Manque de logements locatifs freinant l'attractivité du territoire,
- Inadaptation des logements au vieillissement de la population.

Ces problématiques sont toujours d'actualité et se renforcent pour certaines, avec une progression inquiétante des meublés de tourisme relevant du régime « particulier à particulier » (type Air bnb) au détriment du logement locatif résidentiel. Sur le territoire, le nombre de gîtes a augmenté de plus de 54% en 7 ans alors que la fréquentation touristique n'a augmenté « que » de 30% ! Chacun doit en prendre conscience : Plus de gîtes, c'est moins de logements pour les jeunes qui veulent s'émanciper de leur foyer, c'est moins de logements pour des familles souhaitant venir vivre et travailler sur le territoire.

Les enjeux climatiques s'invitent également dans le débat : La loi « Climat et Résilience » impose aux territoires de réduire l'artificialisation des sols de 50% à horizon 2030... La réhabilitation du bâti existant est un enjeu vital pour les territoires de demain.

Pour réussir le défi de la rénovation, des aides financières existent ! Pour les faire connaître et en faire bénéficier les propriétaires, occupants ou bailleurs, la Communauté de communes finance depuis sa création des permanences régulières des délégués de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat). Ces permanences sont animées par OCTEHA ainsi que par le Parc Naturel Régional des Grands Causses au titre du « Guichet Renov'Occitanie ».

Leur financement est intégralement pris en charge par la Communauté de communes pour un total annuel de 16 391€. Chaque année, ce sont un peu plus de 500 000€ d'aides de l'ANAH qui sont attribuées sur le territoire par cet intermédiaire !

En parallèle, la Communauté de communes a mis en place en juillet 2019 une politique de soutien financier aux particuliers en faveur de la rénovation du parc immobilier visant à compléter les financements de l'ANAH, sous conditions, notamment de ressources. Retrouvez les formulaires d'aides sur le site internet caussesau-brac.fr !

Chiffres clés

84

permanences par an

Environ **500 000€**
d'aides de l'Etat mobilisées par
cet intermédiaire par an, soit
3 millions d'euros sur la durée
de la mandature.

+171 837€

d'aides directes de la Commu-
nauté de communes sur la même
période.

180

foyers soutenus directement
par la Communauté de
communes sur 2020-2026,
avec un montant moyen de

12

nouveaux logements loca-
tifs non saisonniers créés.

57

foyers accompagnés dans l'adop-
tion de leur logement à la perte
d'autonomie

18

primo-accédants accompa-
gnés

25

façades rafraîchies

68

foyers aidés pour sortir des
énergies fossiles

Nos équipes sur le terrain !

La Communauté de communes des Causses à l'Aubrac dispose de 4 pôles techniques intercommunaux répartis sur le territoire. Nos équipes oeuvrent au quotidien pour l'entretien des routes, des piscines, entretien des bâtiments intercommunaux, des déchèteries, des stades, de l'assainissement.

Pôle de St Geniez d'Olt et d'Aubrac



5 Agents techniques



Territoire d'intervention : St Geniez d'Olt et d'Aubrac, Ste Eulalie d'Olt, Castelnau de Mandailles, Prades d'Aubrac, Pomayrols.



Ponçage et peinture de la piscine

Pôle de Laissac-Sévérac l'Eglise



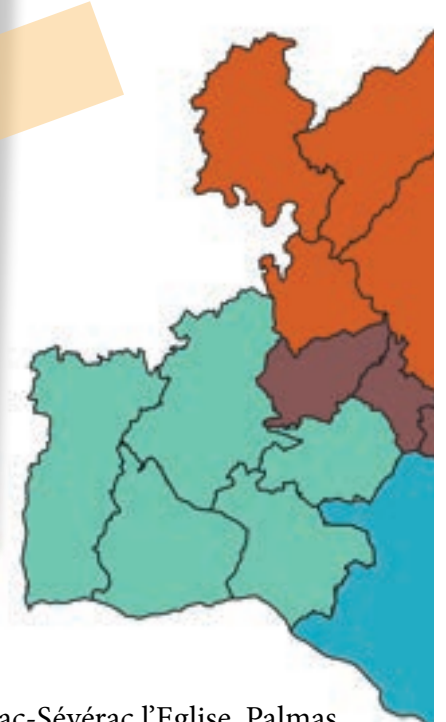
6 Agents techniques



Territoire d'intervention : Laissac-Sévérac l'Eglise, Palmas d'Aveyron, Vimenet, Gaillac d'Aveyron, Bertholène.



Entretien des équipements intercommunaux



Pôle de Campagnac



4 Agents techniques



Territoire d'intervention : Campagnac, St Laurent, St Saturnin de Lenne, La Capelle Bonance, Pierre-fiche, St Martin de Lenne.



Opération de dérasement et entretien de fossés

Pôle de Sévérac d'Aveyron



8 Agents techniques



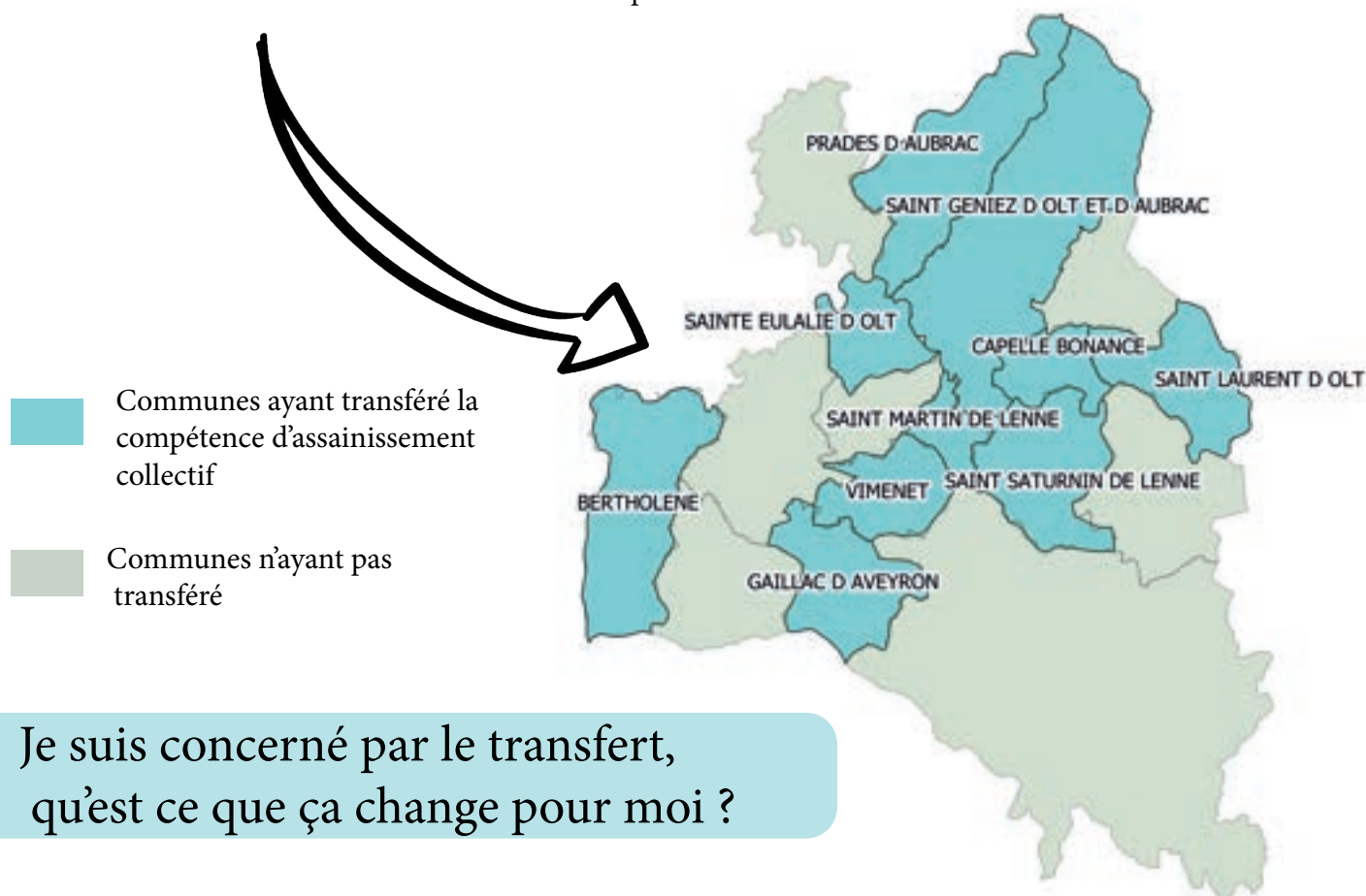
Territoire d'intervention :
Commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron



Aménagements autour du stade

Assainissement collectif

Depuis le 1er avril 2025, la Communauté de communes est compétente en matière d'assainissement collectif sur le territoire des communes de Bertholène, Gaillac d'Aveyron, La Capelle Bonance, Prades d'Aubrac, St Geniez d'Olt et d'Aubrac, St Laurent d'Olt, St Martin de Lenne, St Saturnin de Lenne, Ste Eulalie d'Olt, Vimenet, par décision des communes. A compter du 1er avril 2025, les tarifs de redevance d'assainissement collectif sont fixés par délibération du conseil communautaire.



Je suis concerné par le transfert, qu'est ce que ça change pour moi ?

Je vends un bien immobilier

Je construis un bâtiment / je rénove

J'ai un problème sur le réseau

Faites une demande par mail à

assainissement.collectif@caussesaubrac.fr

Et retrouvez le formulaire de demande de vérification de branchement sur le site : <https://www.caussesaubrac.fr/services-et-informations/eau-et-assainissement/>

Contactez le siège de la Communauté de communes :

05 65 70 69 60

Si vous ne faites pas partie des communes en bleu sur la carte, contactez votre mairie pour toutes vos questions.

Schéma directeur d'assainissement collectif : un outil de gestion

Alors que les fonds publics se raréfient, les collectivités ont l'obligation de connaître parfaitement l'état de leurs **réseaux d'eaux usées** et de leurs **stations d'épuration** pour bien cibler les actions à entreprendre. Bien connaître le patrimoine avant d'investir, c'est un préalable indispensable, à la fois pour les collectivités compétentes et pour les organismes publics qui participent au financement.

C'est pourquoi, la Communauté de communes s'est préoccupée, dès 2023, de faire réaliser cette **étude** longue et complexe qu'elle a confiée au bureau d'études OTEIS.

Cette étude comprend :

- **Un descriptif détaillé** des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées
- **Un programme pluriannuel d'actions** à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement.
- **Un zonage** d'assainissement

La partie consacrée au diagnostic est la plus longue car elle mobilise deux personnes pendant plusieurs mois, sur le terrain, pour faire les **relevés, cartographier le réseau, réaliser les tests à la fumée et les inspections nocturnes** : Sur l'ensemble des 14 communes concernées par cette étude, ce sont ainsi près de 3700 regards d'assainissement qui ont été ouverts, 123 km de réseau oscultés, 41 déversoirs d'orages audités, 20 km de réseaux visités par caméra etc...

Le zonage d'assainissement permet de délimiter les zones dans lesquelles les habitations devront se raccorder **à un réseau public de collecte et de traitement** et les zones dans lesquelles les particuliers devront se doter d'un système d'assainissement individuel.

Commencé en septembre 2023, **le schéma directeur sera achevé au 31 décembre 2025**. Son cout, de l'ordre de 600 000 euros est pris en charge à 80% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Quelques chiffres sur les communes ayant transféré la compétence :

17

Stations d'épuration

17

Postes de refoulement

72

km de réseau

«De Bib en Biblio»* prend de l'ampleur !

*Réseau de lecture publique intercommunal

4

Médiathèques communales structurantes

400

Livres réservés par mois, et qui transitent par la navette intercommunale.

80

Bénévoles

100%

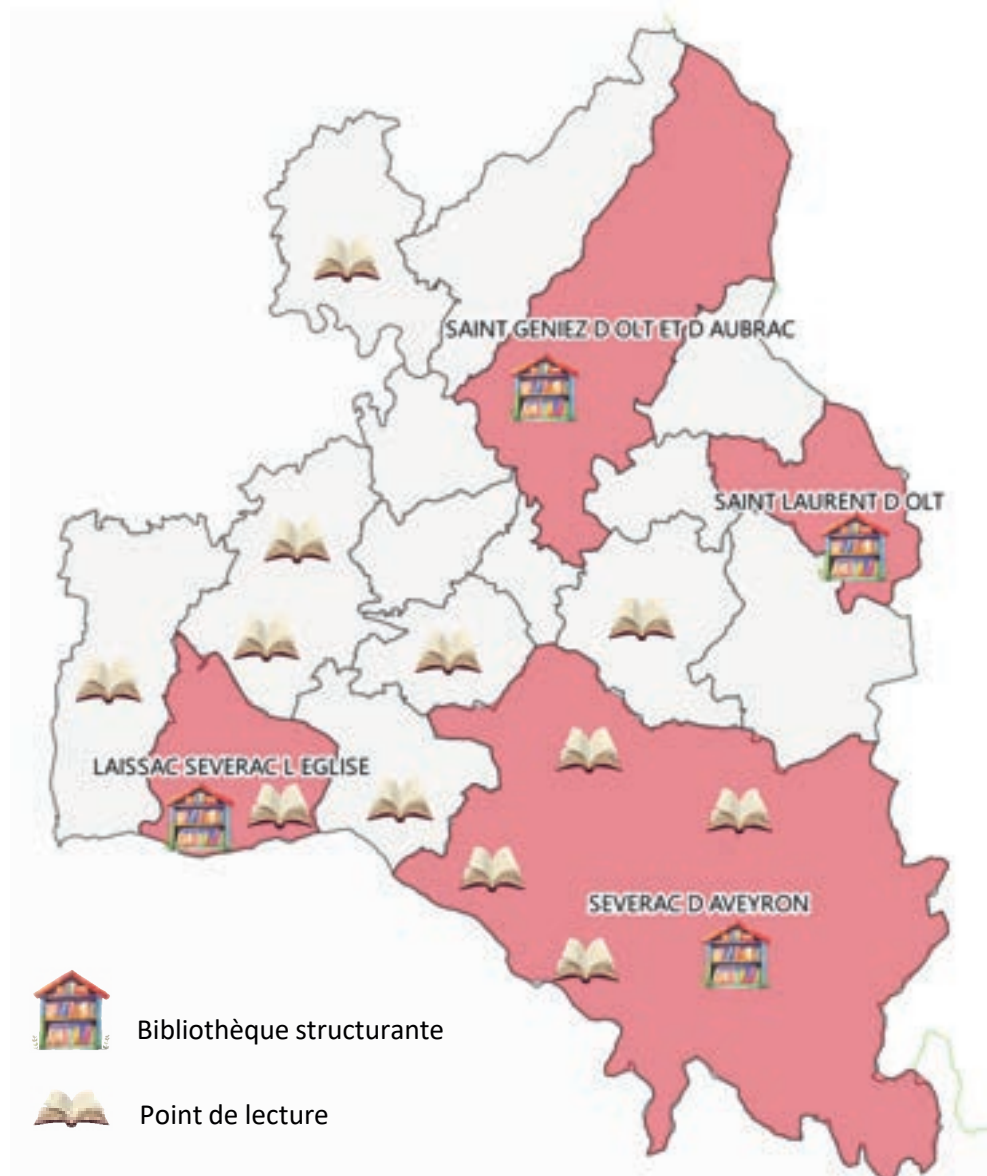
Gratuit

240 000

Ouvrages empruntables (CCCA et Département).

+800

inscriptions depuis 2 ans



Suivez-nous !
@debibenbiblio
et caussesaubrac.fr



Des animations inter-bibliothèques !

Les bibliothèques membres du réseau se réunissent deux fois par an pour décider des grands thèmes d'animations communs à mettre en place. Deux grands cycles d'animations sont ainsi proposés chaque année sur l'ensemble du réseau ; un au printemps, et l'autre à l'automne, ce qui permet une riche programmation commune sur l'ensemble du territoire intercommunal. En plus de ces animations communes au réseau, les bibliothèques structurantes proposent d'autres animations toutes l'année au sein de leurs bibliothèques.



Empruntez ici, rendez ailleurs !

La force du réseau ? C'est aussi la navette intercommunale qui passe toutes les deux semaines dans les quatre bibliothèques structurantes du territoire. Les ressources propres aux bibliothèques sont donc mises en réseau et peuvent être empruntées sur les autres communes ! Ainsi, si un livre vous plaît mais qu'il n'est disponible que dans la bibliothèque voisine, vous pouvez le réserver pour le faire venir dans votre bibliothèque la plus proche ! Un agent de la Communauté de communes se charge d'amener les réservations à vos bibliothécaires !



Des soirées-jeux régulières

La Communauté de communes, via son réseau de lecture publique «De Bib en biblio», organise des soirées-jeux sur son territoire. La fréquence de ces soirées-jeux s'est renforcée cet été, avec des soirées organisées toutes les deux semaines ! De quoi fidéliser des joueurs passionnés, mais permettre à davantage de gens de venir découvrir le concept ! L'objectif est simple ; se retrouver, échanger et jouer ensemble, quel que soit l'âge ! De plus en plus de monde participe à ces soirées-jeux, témoignage du rôle essentiel de la lecture publique dans le tissage du lien social en milieu rural.

Et tout cela... entièrement gratuit !



Un accès à la culture pour tous a été le souhait des élus intercommunaux en densifiant le réseau des bibliothèques avec la création de nouvelles structures, et en rendant l'accès gratuit à toutes les bibliothèques du réseau. Ainsi, avec la carte de bibliothèque, vous avez accès plus de 40 000 ouvrages sur le réseau ! Accès également aux ressources de la Médiathèque Départementale de l'Aveyron, et parmi lesquelles des ressources numériques (presse, autoformation, musique et films !). **Demandez votre carte !**

Unité Kéréa

Un pôle dédié à la valorisation des déchets

KEREA, porté par le SYDOM Aveyron, est le nouveau pôle de valorisation et de traitement des déchets équipé d'outils industriels de haute technologie, qui permettra de trier puis de valoriser le contenu des sacs noirs, le tout-venant de déchèteries, les refus de tri et les biodéchets des ménages aveyronnais. Aujourd'hui, 100% de nos sacs noirs sont enfouis, avec KEREA 70% de leur contenu sera valorisé sous forme énergétique ou organique.



Où ?

Le projet d'unité de traitement KEREA s'étend sur un terrain de 5 ha permettant la reconversion et la revitalisation de friches industrielles sur le site de Dunet à Viviez, en Aveyron.

La collecte biflux à partir du 1er avril 2026.



Les biodéchets représentent près d'un tiers de notre sac noir. Pourtant cette matière organique peut être valorisée par la production d'un compost normé.

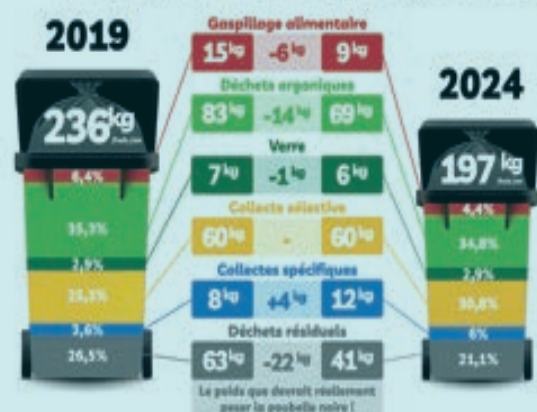
La collecte biflux est la collecte simultanée des sacs noirs et des sacs orange dans un seul et même bac. Ce dispositif n'impacte pas le système de collecte en place en ne rajoutant pas de nouvelle tournée. Cela facilite également le geste de tri pour les habitants qui n'ont pas à changer leurs habitudes.

Début 2026, tous les habitants du territoire des Causses à l'Aubrac pourront participer à ce geste de tri en valorisant les biodéchets qui ne peuvent pas être mis au compost à savoir : les restes de repas, les os, le pain, les déchets carnés, le poisson... Tout comme pour les sacs jaunes, les sacs orange seront délivrés gratuitement dans les mairies.

En 5 ans, la poubelle noire a diminué de 39kg par habitant sur le territoire !

Grâce à l'effort collectif et une communication renforcée, le poids de la poubelle noire diminue considérablement sur le territoire !

Continuons dans cette lancée, et pour améliorer davantage vos pratiques, vous pourrez vous référer au guide de tri fourni dans ce bulletin !



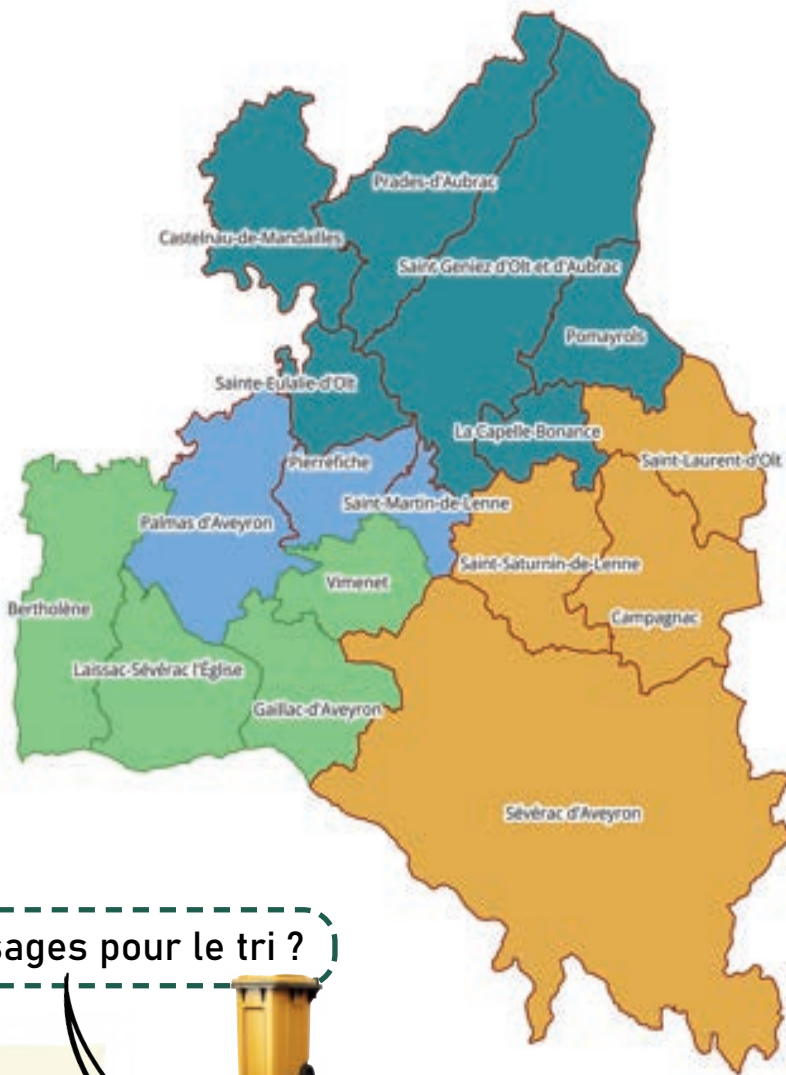
Comment fonctionnent les tournées ?

Quatre agents de collecte se chargent des tournées à l'année sur le territoire de la Communauté de communes. A cette équipe s'ajoutent des saisonniers pour assurer davantage de tournées durant la période estivale. Les deux camions de collecte (un pour le tri sélectif et l'autre pour les ordures ménagères) passent toutes les semaines dans chaque commune de l'intercommunalité et toutes les deux semaines dans les hameaux. Pendant la saison estivale, les tournées sont triplées sur les communes de Laissac-Séverac l'Eglise, St Geniez d'Olt et d'Aubrac et Séverac d'Aveyron, et doublées dans les autres communes, que ce soit pour les poubelles noires ou le tri.

Tournée du camion pour les ordures ménagères :



- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi



La taxe des ordures ménagères est directement liée au poids des déchets que nous produisons. Réduisons nos déchets pour faire des économies !

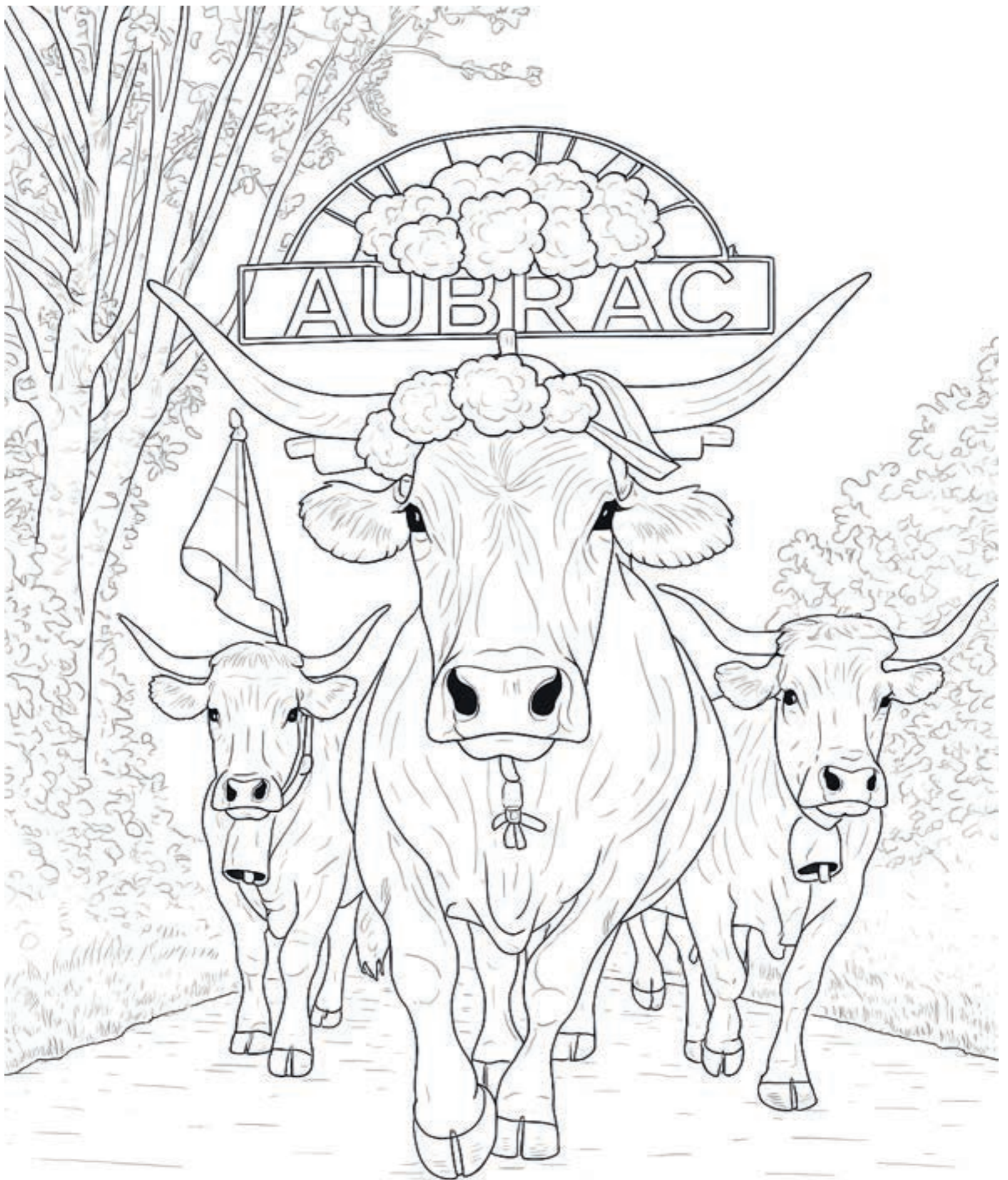
Et les passages pour le tri ?



Sensibilisation dans les écoles
L'ambassadrice du tri organise des temps d'animation dans les écoles du territoire. «Combien de temps met une pile à se décomposer ? Plus de 7000 ans !» Au travers de jeux ludiques, les élèves sont sensibilisés au tri et à la pollution dès le plus jeune âge !



- LUNDI** : Laissac / Bertholène/Coussergues / Pierrefiche / St Martin de Lenne / Vimenet / Recoules / Lavernhe / Lapanouse / Gaillac d'Aveyron
- MARDI** : St Geniez d'Olt et d'Aubrac/ Ste Eulalie d'Olt / Prades d'Aubrac /Castelnaud de Mandailles / Cruéjols / La Capelle Bonance /Pomayrols
- MERCREDI** : Séverac d'Aveyron / Campagnac / St Laurent d'Olt / St Saturnin de Lenne
- JEUDI** : Séverac l'Eglise / Palmas d'Aveyron



La Fête de l'Estive, St Geniez d'Olt et d'Aubrac



A toi de jouer !



Envoie nous le résultat sur
[@caussesaubrac](#) !